



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 août 2022

Étaient présents (9/11) : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Jean-Michel FROMONT, Evelyne CHANUSSOT, Aurélien COLAS, Maryse COULON, Bernard DOURIOT, Joris LACOUR, Christine PERREAUT, Isabelle REBILLARD, René ROSAT.

Étaient excusés (2) : Emmanuel MERLE, Marie-Noëlle PAQUELIER

Pouvoirs (1) : Marie-Noëlle PAQUELIER donne pouvoir à Maryse COULON

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire, qui a nommé Isabelle REBILLARD comme secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 juin 2022 à l'unanimité des membres présents.

2) PRESTATION POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien du matériel de protection contre l'incendie est à la charge des communes. Il présente la proposition de la SAUR : il s'agit de renouveler la convention de 2016 pour le contrôle et l'entretien des 31 poteaux d'incendie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la SAUR par **délibération n°27-2022** et charge et autorise le Maire à signer cette convention. Les crédits sont inscrits en dépense au budget 2022.

Votes :

11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

3) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'assainissement collectif concerne 19 abonnements, soit 47 habitants en 2021, aux tarifs de 0,80 € pour l'assainissement collectif et de 0,15 € pour la taxe de modernisation.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021 **par délibération n° 28-2022.**

Votes :

11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

4) HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose de limiter les consommations d'énergie en réduisant les horaires des éclairages publics de la commune, en concertation avec les élus et la gendarmerie :

Début de journée	Allumage programmé	6h30
	Extinction automatique	Automatique
Fin de journée	Allumage automatique	Automatique
	Extinction programmée	22h30

Le Conseil après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des voix par **délibération n°29-2022.**

Votes :

11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

5) ELECTRIFICATION DU LOTISSEMENT LES TROIS POINTES

Monsieur le Maire propose de faire intervenir le SYDESL pour l'électrification du lotissement Les Trois Pointes.

Le Conseil après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des voix par **délibération n°30-2022**.

<u>Votes :</u>	11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------------	----------------	-----------------	---------------------

6) ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire confirme l'arrivée de trois nouvelles institutrices à l'école de Thurey.

- Classe CP : Karine VINCENT 14 élèves
- Classe CE1/CE2 : Sophie GARNIER 18 + 5 élèves
- Classe CE2/CM1 : Anaïs DEBOST 12 + 8 élèves
- Direction : Madame GUILLEMIN, institutrice à Lessard en Bresse, assurera la direction par intérim du RPI pour cette année scolaire (124 élèves inscrits au total sur le RPI)

Une réunion de rentrée avec les institutrices et la directrice est programmée le 26 août à la mairie.

7) MOUVEMENTS D'EFFECTIFSAdministratif :

- Monsieur Didier LEFÈVRE arrivera à compter du 30 août et Madame Pascaline TOURAINE quittera fin septembre afin d'assurer le passage de relai. Durant ce mois, Monsieur LEFÈVRE sera mis à disposition à la commune de Saint-Ythaire 9 heures par semaine.

Afin d'assurer le passage de relai entre les deux secrétaires, le Maire rappelle la nécessité de prendre une délibération pour la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité (ATA). Ainsi, Monsieur LEFÈVRE sera nommé titulaire du poste de secrétaire de mairie, et Madame TOURAINE sera en CCD pour ATA.

Le conseil vote à l'unanimité pour la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de secrétaire de mairie en date du 1^{er} septembre 2022 par **délibération n°33-2022**.

<u>Votes :</u>	11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Technique :

- Monsieur Jean-Paul PERREAUT partira en retraite début décembre. Monsieur le Maire a reçu 4 candidatures qu'il étudie actuellement.
- Madame Sonia COLAS est recrutée sur un poste permanent d'ajointe technique pour la restauration la cantine et l'entretien des locaux. Après révision des tâches à réaliser, la durée de travail hebdomadaire doit être portée à 17 heures.

Le conseil vote à l'unanimité pour la modification du temps de travail hebdomadaire de Madame Sonia COLAS par **délibération n°34-2022** remplaçant la délibération n°23-2022.

<u>Votes :</u>	11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------------	----------------	-----------------	---------------------

8) REPAS DU CCAS

Le repas du CCAS est programmé le 19 novembre 2022 à 12 heures.

Les membres du CCAS étudient des propositions d'animation.

9) POINT ETAT CIVIL

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de mariage pour laquelle il doit faire appel aux services du consulat de France en Algérie et du Procureur de la République à Chalon-sur-Saône.

En effet, après audition de Monsieur et de Madame, plusieurs points doivent être éclaircis afin que Monsieur le Maire soit assuré de ne pas procéder à un mariage gris (lorsqu'une personne étrangère épouse une personne française dans le seul but d'obtenir la nationalité française ou de bénéficier d'une protection)

10) REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES

A compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Les procès-verbaux de réunion et la liste des délibérations doivent être mis à disposition du public dans la semaine qui suit la réunion

Le conseil délibère sur le mode de publicité des actes et choisit, à l'unanimité, le mode de publicité par affichage, par **délibération n°31-2022**.

<u>Votes :</u>	11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------------	----------------	-----------------	---------------------

11) NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Actuellement en M14, les collectivités devront passer à la M57 au plus tard au 1er janvier 2024.

Le passage à la M57 est gratuit. Le prestataire du logiciel comptable (Cosoluce) fournira la nomenclature M57 par mise à jour informatique.

Le Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur EDOT, invite à passer à la M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Le conseil adopte la proposition de passage par anticipation à la M57 à l'unanimité par **délibération n°32-2022**.

<u>Votes :</u>	11 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
----------------	----------------	-----------------	---------------------

12) PRESENTATION DU DOSSIER DU PARC NATUREL REGIONAL

La concertation sur un projet de création d'un Parc naturel régional en Bresse se poursuit.

Fin 2018, plusieurs élus du territoire ont engagé une réflexion commune et partagé ensemble l'idée de créer un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse. En juin 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne a voté favorablement pour la réalisation d'études préalables à ce projet. Depuis Mars 2020, les études sont lancées, elles ont pour but de vérifier et de démontrer la pertinence de la création d'un Parc Naturel Régional sur le territoire. La première phase de l'étude a permis de mesurer la motivation des acteurs, de faire émerger plusieurs hypothèses de périmètres pertinents et d'identifier trois orientations principales autour desquelles la démarche de Parc naturel régional pourrait s'orchestrer. Fin 2021, sur la base de ces premiers résultats et analyses, le Comité syndical a validé la suite de l'étude. Cette seconde phase d'étude devrait permettre de vérifier quels sont les enjeux à considérer sur le territoire et si l'outil « Parc naturel régional » permettrait d'y répondre. A l'issue de ces études, le Préfet de Région prononcera un avis favorable ou non pour la création d'un Parc naturel régional de Bresse.

Pour plus d'information sur la démarche : Pays de la Bresse bourguignonne : Lien vers

<https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-pays-en-actions/un-projet-de-parc-naturel-regional-sur-le-territoire-de-la-bresse/>

Les points à l'ordre du jour ayant été traités et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus et ont signé le registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Michel FROMONT